



**Maine et Loire**

## Déclaration liminaire CTL du 5 avril 2018

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

Angers le 5 avril 2018

Monsieur le Président,

**FO DGFIP 49** dénonce les politiques menées par les gouvernements successifs et particulièrement l'actuel qui, en application des décisions de l'union européenne, vise la destruction des droits conquis par les salariés depuis 80 ans. **FO DGFIP 49** dénonce la réduction systématique de la dépense publique qui tient lieu depuis trop longtemps de projet politique.

**FO DGFIP 49** réfute l'analyse selon laquelle l'existence du code du travail, la protection sociale et la fonction publique sous statut seraient à l'origine des difficultés économiques. Nous rappelons que notre modèle social constitue au contraire un puissant amortisseur. Nous dénonçons la communication gouvernementale consistant à opposer les catégories socioprofessionnelles entre elles : retraités et actifs, chômeurs et salariés, secteur public et secteur privé, agents sous contrat et sous statut...

C'est dans ce contexte que la colère et le ras le bol s'intensifient à la DGFIP comme le montre les chiffres de la grève du 22 mars où 45,28 % des collègues de Maine et Loire se sont mis en grève, 38,88 % en moyenne sur l'ensemble du territoire.

La liste des mécontentements est longue :

- Suppressions drastiques d'emplois, suppressions de centres de finances publiques, abandons ou privatisations de missions, restructurations de services incessantes, crédits budgétaires insuffisants pour le bon fonctionnement des services, tout cela aggrave considérablement le « mal être » et les conditions de travail des collègues, et obligent des agents à la mobilité forcée.

- Gel de la valeur du point d'indice depuis des années, avancements et promotions au rabais (Concours, examens professionnels, listes d'aptitude, tableaux d'avancement) qui signifient très peu de perspective d'augmentation salariale pour les agents, nouveau système d'évaluation/notation qui ouvre la voie à la rémunération au mérite. Rétablissement du jour de carence.

- Augmentation de la retenue pour pension et remise en cause du code de pension civil et militaire. Risque d'allongement de la durée de cotisation alors que 40 ans c'est déjà trop, remise en cause du calcul de la retraite sur la base des six derniers mois.

- Augmentation de la CSG et risque de fusion des budgets de l'État et de la sécurité sociale à travers une loi de Finances unique. Fiscalisation croissante de la protection sociale collective par le biais de transfert des cotisations sociales vers la CSG.

Baisse des revenus, évolution des carrières à l'arrêt, augmentation de la retenue pour pension, de la CSG, de la mutuelle..., de plus en plus de collègues se retrouvent confrontés à des fins de mois difficiles toutes catégories confondues.

- Remise en cause du statut général de la fonction publique et des statuts particuliers par le

biais entre autre de PPCR. Les statuts sont les garants de la neutralité et de l'égalité de traitement des citoyens. À cela il faut rajouter la volonté du gouvernement de remplacer les fonctionnaires sous statut par des contractuels qui seraient à la merci des pressions politiques.

**FO DGFIP49** dénonce le plan de départs volontaires pour liquider 120 000 postes de fonctionnaires : 50 000 emplois au sein de la fonction publique d'État dont une grande partie à la DGFIP et 70 000 au sein de la fonction publique territoriale.

**FO DGFIP**, syndicat attaché aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité refuse les remises en causes des principes républicains que sont :

- A fonds publics, comptables publics,
- L'obligation de dépôts de fonds des collectivités publiques auprès d'un comptable public,
- La séparation ordonnateur/comptable,
- La séparation assiette/recouvrement,
- Le maintien de l'accueil physique, téléphonique et de caisse en numéraire sur toutes les implantations de la DGFIP.
- Le respect du principe de l'égalité de traitement du citoyen devant l'Impôt
- La disparition du maillage territorial, vecteur d'un véritable service public républicain au service de nos concitoyens.

**FO DGFIP49**, avec son syndicat national **FO DGFIP** appelle les personnels à amplifier le rapport de force du 22 mars y compris par la reconduction de la grève.

**FO DGFIP49** refuse la destruction programmée de la DGFIP, la destruction du modèle social français, la privatisation-destruction des services publics et la remise en cause du pacte républicain.

Je vous demande de joindre cette déclaration au procès verbal de ce CTL.